

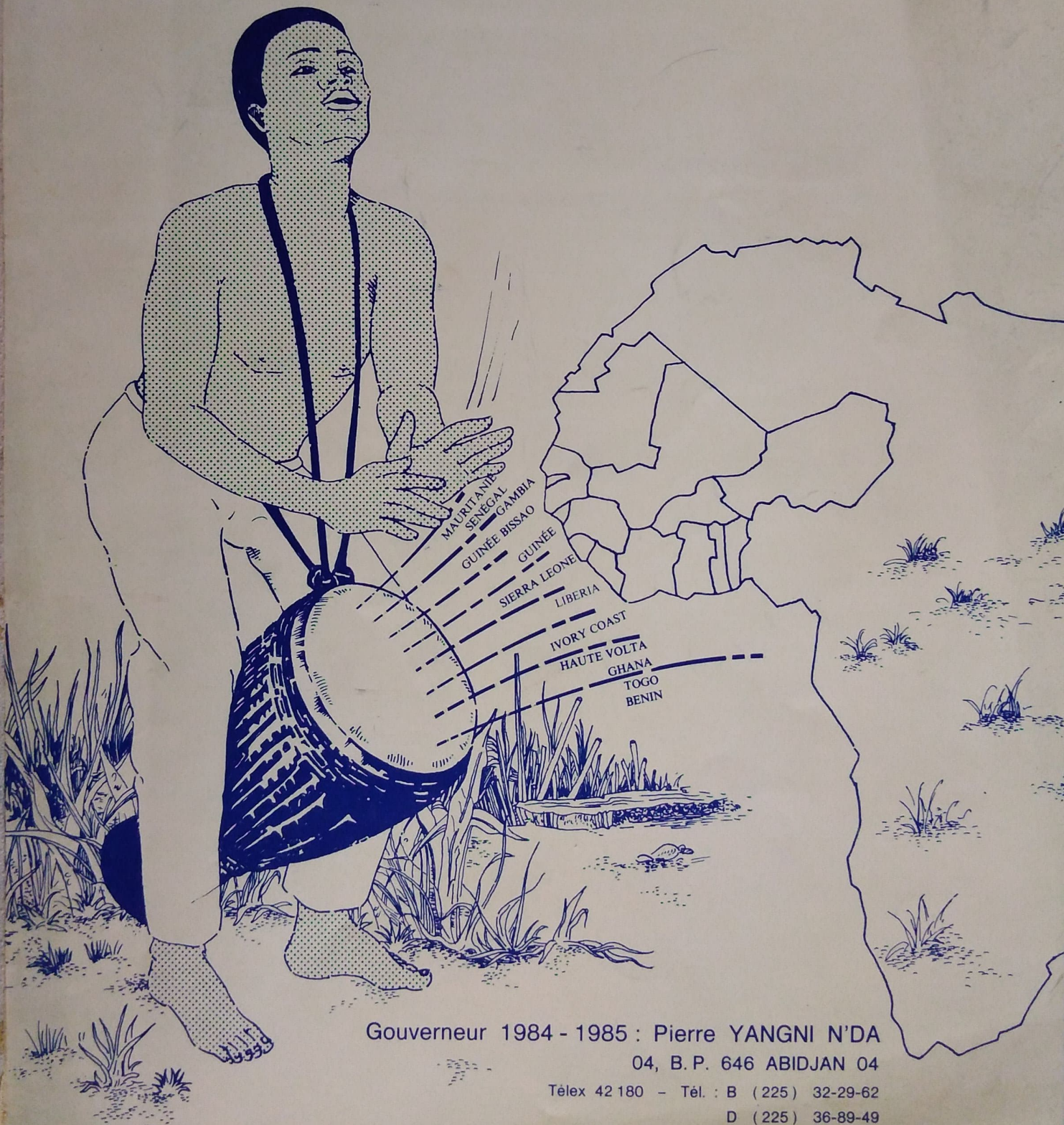
ROTARY INTERNATIONAL

lettre mensuelle du gouverneur
governor's monthly letter



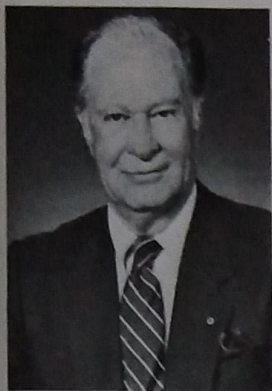
910^{eme} District

Janvier 1985
N° 7



Gouverneur 1984 - 1985 : Pierre YANGNI N'DA
04, B. P. 646 ABIDJAN 04

Télex 42 180 - Tél. : B (225) 32-29-62
D (225) 36-89-49



CARLOS CANSECO
 Monterrey, N.L., Mexico
 Président Rotary International 1984/85

Janvier 1985
N° 7

DISTRICT 910

CARACTERISTIQUES DU DISTRICT

Date et lieu de création	1973 à LOME (Togo)
Modification	Juillet 1982
Etendue au 01/06/1984	Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Haute-Volta, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone Togo.
Effectif au 01/06/1984	1114
Nombre de clubs	27

<u>Bénin</u> 1	<u>Ghana</u> 6	<u>Mali</u> 1
Cotonou	Accra	Bamako
	Accra West	
<u>Côte d'Ivoire</u> 8	Kumassi	<u>Mauritanie</u> 1
Abidjan	Sekondi-Takoradi	Nouakchott
Abidjan Cocody	Tamalé	
Abidjan Lagunes	Tema	<u>Niger</u> 1
Abidjan Riviéra		Niamey
Agboville	<u>Haute-Volta</u>	
Bouaké	Ouagadougou	<u>Sénégal</u> 3
San Pedro		Dakar
Yamousso Kro	<u>Libéria</u>	Dakar Alizés
	Monrovia	Ziguinchor
<u>Gambie</u> 1	Nimba	
Banjul		<u>Sierra Leone</u> 1
		Freetown
		<u>Togo</u> 1
		Lomé

Rotaract clubs : Accra, Abidjan, Freetown, Kumassi

BUREAU REGIONAL

Responsable : Peer BRONNER
Adress : Witikonerstrasse 15, CH- 8032 ZURICH
Tél : 01-55 27 88 Cable : Interotary-Télex : 58814

PAST GOUVERNEURS

François AMORIN, Henri C.GALLENCA, Thos F.HOPE, Samuel H.OKUDZETO,
Jos G.RICHARDS, Georges SANGARET, Emile V.CARR, Bawa S.MANKOUBI.

BUREAU DU GOUVERNEUR

Gouverneur 1984-1985 : Pierre YANGNI N'DA
04, BP. 646 ABIDJAN 04, Télex 42180
Tél : B (225) 32 29 62
D (225) 36 89 49

Secrétaire du district : TIABAS HOULAI Bernard
06, BP. 900 ABIDJAN 06, Tél : (225) 41 55 44

Trésorier du district : N'DABIAN KROAH Bilé
01, BP. 202 ABIDJAN 01, Tél : (225) 32 54 22
(225) 32 89 09

Chers Amis,

Paul Harris, fondateur du R.I., mis de côté, nous sommes tous devenus rotariens à cause de nos mérites personnels, certes, mais surtout parce que quelqu'un nous a remarqués et nous a introduits dans nos rotary clubs. En conséquence nous devons éteindre la dette de reconnaissance contractée en acceptant d'être aidés pour entrer au rotary. Pour ce faire, c'est un devoir impératif pour nous de présenter des candidats au recrutement dans nos clubs. Le Président Bill Skelton a demandé aux rotariens de partager le rotary pour servir l'humanité. Le Président Carlos Canseco demande pour l'année rotarienne en cours à chaque rotarien de découvrir un nouveau monde de service en découvrant un nouveau rotarien. Il apparaît clairement que l'augmentation de l'effectif des clubs est une nécessité vitale pour la survie du R.I.. Mais cette augmentation ne doit pas se faire à tous les prix et n'importe comment. Les rotariens potentiels pour être proposés doivent remplir les conditions prévues aux statuts du R.I. article IV §3, alinéa a qui peut être résumé en ces termes : les candidats potentiels doivent être majeurs, jouir d'une honorabilité indiscutable, d'un bon renom professionnel et avoir dans leurs professions des positions telles qu'elles leur confèrent une certaine aisance financière et une disponibilité suffisante pour pouvoir assister aux réunions statutaires et participer à des réunions du district et au congrès annuel du R.I. sans être obligés d'attendre des autorisations hypothétiques.

Ces conditions satisfaites, la proposition des candidats et leur admission doivent se faire conformément aux dispositions de l'article XI paragraphe 1 et 2 du règlement intérieur que tous les clubs ont adoptés au moment de leur demande d'admission au R.I.

.../...

Cet article doit être scrupuleusement observé par les administrateurs qui proposent des nouveaux membres, par le comité et enfin par les membres du club. A cet égard il faut souligner qu'une candidature peut être acceptée ou refusée à un premier niveau, celui du comité du club. Le comité doit prendre sa décision d'admission ou de rejet d'admission en suivant en cas de nécessité les dispositions de l'article VI du règlement intérieur du club.

La candidature, après avis favorable du comité du club peut être l'objet d'objections des membres du club, objections faites dans le respect des conditions fixées par l'article XI, §1 alinéa 1 du règlement intérieur du club.

Même en cas d'objections, le comité peut prendre une décision d'admission ou de rejet de la candidature en respectant les règles posées par l'article XI §1 et §2 du règlement intérieur du club et par l'article VI de ce même règlement.

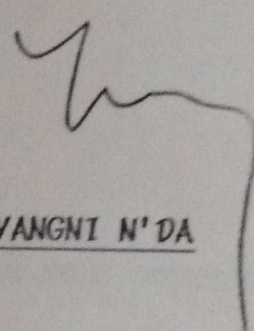
En tout état de cause, il faut avoir présent à l'esprit le dicton : dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. Par conséquent il faut être circonspect dans les propositions de candidature et les membres qui ont des raisons objectives permettant de douter de l'honorabilité ou du bon renom professionnel d'un candidat, doivent le signaler en hommes responsables.

Mais il faut se rappeler également cette règle de droit selon laquelle tout homme est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire, en évitant de s'opposer à l'admission d'un candidat au club pour des raisons purement fantaisistes qu'on ne peut pas avoir ou s'opposant à l'entrée d'un candidat au club de façon légère et anonyme.

A l'occasion de mes visites officielles aux clubs du district il m'a été donné de constater que certains clubs qui fonctionnaient bien, sont confrontés à des difficultés nées à la suite de propositions de nouveaux membres.

Il faut éviter ce genre de situation conflictuelle car l'admission d'un nouveau membre doit être un facteur de joie et de renforcement du club, et non un facteur de haine et de division. Le rotary est basé sur l'estime réciproque, l'amitié, toutes choses qui peuvent régner dans tout club où tout se fait dans la clarté, c'est-à-dire dans le respect des règles du manuel de procédure. Tout autre comportement contraire à cela, ne pourrait qu'être nuisible aux idéaux rotariens.

Bonne Année à tous.


P. YANGNI N'DA



Découvrez un nouveau monde
de service en 1985

Le Gouverneur du 910ème district,
Pierre YANGNI N'DA et son épouse Nadia sont heureux de vous présenter leurs
vœux les plus chaleureux à l'occasion de la nouvelle année.

Lors de mes visites officielles, j'ai apprécié votre amitié et les actions menées
par vos Clubs au cours des six premiers mois de mon mandat.

Je suis convaincu que 1985 vous permettra de trouver des moyens nouveaux
afin d'être encore plus utile à autrui, car

Qui sert le mieux profite le plus.

RAPPORT MENSUEL SUR L'EFFECTIF ET L'ASSIDUITÉ DES CLUBS

Le rapport DOIT parvenir au bureau de
jusqu'au 17 du mois

District No 910

le NOVEMBRE 19 84

Mme YANGNI N'DA
GOUVERNEUR 1984/85

BOE.P. 640 ABIDJAN 04
Gouverneur de district

taux de pourcentage d'assiduité moyenne
district 46,5 %

de la seconde colonne divisé par
le nombre des clubs du district)

si une réunion des réunions régulières d'un
club est supprimée, le gouverneur
est prié d'en donner la raison au
bureau du présent rapport.

si une réunion régulière du club est aban-
donnée parce qu'elle tombe SUR un jour
férié légal ou en cas de décès du pré-
sident du club, d'une épidémie ou d'un
malheur affectant toute la localité, on ne
prend pas compte de la réunion dans le
calcul des présences du club.

SI L'EFFECTIF D'UN CLUB EST
EN DIMINUTION CONSTANTE OU
S'il y a une BAISSÉ IMPORTANTE
DE L'ASSIDUITÉ MENSUELLE
MOYENNE EST INFÉRIEURE A
40%. EN DONNER LES RAISONS
EN VERSO ET INDIQUER LES
MESURES PRISES POUR REMÉ-
DIER A LA SITUATION.

International, Witikonstrasse 15
8001 Zurich, Suisse

Liste alphabétique de tous les clubs du district	Effectif total du club le jour de la der- nière réunion du mois	Pourcentage d'assiduité moyenne du mois	Nombre de réunions du mois
1. ABIDJAN	63	70	4
2. ABIDJAN COCODY	61	80,14	4
3. ABIDJAN LAGUNES	22	52	4
4. ABIDJAN RIVIERA	40	51,90	4
5. ACCRA	50	78	4
6. ACCRA WEST	44	77,3	4
7. AGBOVILLE	22	42	5
8. BAMAKO			
9. BANJUL	24	50,50	4
10. BOUAKE	28	58,9	4
11. COTONOU			
12. DAKAR	64	48	4
13. DAKAR ALIZES	32	61,84	4
14. FREETOWN	60	34,7	5
15. KUMASSI	34	52	4
16. LOME	44	40	5
17. MONROVIA	46	79	5
18. NIAMEY	36	64,61	3
19. NIMBA	32	64,8	3
20. OUAGADOUKOU	27	72,22	4
21. SAN PEDRO	29	64,76	5
22. SEKONDI - TAKORADI	33	74	4
23. TAMALE			
24. TEMA			
25. YAMOOUSSOUKRO	24	62,5	4
26. ZIGUINCHOR	21	33	4
27. KOFORIDUA			
28. GAGNOA			
29.			
30.			
31.			
32.			
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			
39.			
40.			
41.			
42.			
43.			
44.			
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50.			
51.			
52.			
53.			
54.			
55.			
Total	836		

NOUVELLES DU DISTRICT

- Le 3 Décembre 1984, le club de DAKAR SOLEIL a été admis au R.I. Le Sénégal a donc maintenant 4 clubs.
- La demande d'admission du rotary club provisoire de GREATER FREETOWN a été envoyée au Bureau de ZURICH en Novembre.
- La demande d'admission du rotary club provisoire de CAPE COAST (Ghana) a été envoyée au Bureau de ZURICH en Novembre.
- Le club d'ACCRA a parrainé un club interact dont la demande a été adressée au Bureau de ZURICH.
- Ci-contre, copie de la lettre de M. Herbert PIGMAN, Secrétaire Général relative au transfert du rotary club de NOUAKCHOTT.



ROTARY INTERNATIONAL

Service Above Self - He Profits Most Who Serves Best

1600 RIDGE AVENUE · EVANSTON, ILLINOIS 60201, U.S.A.

Tel: 312/328-0100 · Cable: Interotary · Telex: 724-465

Par avion

le 30 novembre 1984

Monsieur Abdeslam TAHIRI
Gouverneur du 90^e district du R.I.

✓ Monsieur Pierre YANGNI N'DA
Gouverneur du 91^e district du R.I.

Chers Abdeslam et Pierre,

Suite à la lettre du Président CANSECO du 1^{er} octobre 1984 au sujet du transfert du Rotary Club de Nouakchott, Mauritanie du 90^e district au 91^e, je vous informe que, à la date-limite des quarante-cinq jours au cours desquels les clubs peuvent formuler leurs objections, une majorité des clubs s'y est opposée.

Par conséquent, selon les dispositions de l'Article XIII, paragraphe 1 du règlement intérieur du R.I., le transfert proposé pour le Rotary Club de Nouakchott n'entrera pas en vigueur. Veuillez communiquer à tous les clubs de votre district cette décision.

Je vous prie de croire, chers Abdeslam et Pierre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Herbert A. PIGMAN
Secrétaire Général

REUNIONS DE DISTRICT.-

J'ai le plaisir de rappeler les dates ci-dessous :

09 Mai 1985 à ABIDJAN : Assemblée de District -
10 et 11 Mai 1985 à ABIDJAN : Conférence de District -

Au cours de la Conférence seront sélectionnés :

- 1 Représentant du District au Conseil de Législation de 1986.
- 1 Candidat-Gouverneur pour 1986-1987.

J'attire l'attention des Clubs sur la résolution prise à la 10ème Conférence de District le 06 Avril 1984 à Lomé.

Les candidatures pour la fonction de Gouverneur doivent être présentées sous forme de résolutions adoptés lors d'une réunion régulière des Clubs.

Ces résolutions certifiées par les Secrétaire des Clubs doivent parvenir au Gouverneur trois mois au moins avant la Conférence de District.

Seuls les Clubs en règle de leurs contributions envers le R. I. et le fonds de District pourront présenter des candidatures.

4.

CONTRIBUTION DES CLUBS AU FONDS
DU DISTRICT

N° ORDRE	CLUBS	EFFECTIF AU 30/06/1984	CONTRIBUTION AU FONDS DU DISTRICT
1	ABIDJAN	58	570 US \$
2	ABIDJAN-COCODY	61	915 US \$
3	ABIDJAN-LAGUNES	22	330 US \$
4	ABIDJAN-RIVIERA	40	600 US \$
5	ACCRA	32	480 US \$
6	ACCRA WEST	34	510 US \$
7	AGBOVILLE	22	330 US \$
8	BAMAKO	38	570 US \$
9	BANJUL	26	390 US \$
10	BOUAKE	33	495 US \$
11	COTONOU	39	585 US \$
12	DAKAR	64	960 US \$
13	DAKAR ALIZES	32	480 US \$
14	GAGNOA	23	345 US \$
15	FREETOWN	60	900 US \$
16	KOFORTIUA	34	510 US \$
17	KUMASSI	31	465 US \$
18	LONE	41	615 US \$
19	MONROVIA	44	660 US \$
20	NIAMEY	40	600 US \$
21	NIMBA	21	315 US \$
22	OUAGADOUGOU	25	375 US \$
23	SAN PEDRO	28	420 US \$
24	SEKONDI	29	435 US \$
25	TAMALE	25	375 US \$

26	TEMA	31	465 US \$
27	YAMOISSOUKRO	20	300 US \$
28	ZIGUINCHOR	17	255 US \$

TOTAL :..... 970

14 250

NB : Les contributions doivent être envoyées au compte ci-dessous :

DISTRICT 910 ROTARY INTERNATIONAL

N° 9550-776 730-66 "R" 01, BP. 202 ABIDJAN 01 -CI

ouvert à la BICICI ABIDJAN

DANS NOS DEPARTEMENTS

Centre-Ouest

GAGNOA

ROTARY-CLUB

Le club local a reçu
sa charte



Le président du Rotary Club de Gagnoa, le D^r Salmon recevant son insigne des mains du Gouverneur Yangni.

Le ministre de l'Intérieur, M. Léon Konan Koffi a présidé récemment la cérémonie de remise de la charte au Rotary-Club de Gagnoa. Cette cérémonie fut l'occasion pour le ministre de mettre l'accent sur les actions réalisées par le Rotary international qui sont, a-t-il dit, vivement appréciées par le Président Houphouët-Boigny. C'est pourquoi M. Léon Konan Koffi devait recommander aux rotariens «de continuer à servir l'humanité pour pérenniser la devise du Rotary qui est «Servir d'abord». Par ailleurs le ministre a félicité le Rotary international qui a décidé d'éradiquer en l'an 2005 la poliomyélite de tout le globe terrestre.

Rotary Club d'Abidjan Cocody Sud

M. Pierre Yangni aux membres:

ÉTOFFEZ DAVANTAGE L'EFFECTIF DE CHAQUE CLUB

Quelques mois après sa nomination à la tête du 91^{er} District de l'Abidjan de l'Ouest du Rotary International, M. Pierre YANGNI, Gouverneur de ce District a rendu personnellement, une visite officielle aux membres du Rotary club d'Abidjan Cocody Sud. Cette visite se situa dans le cadre des contacts directs et personnels, qui sont toujours si profitables à tous, mais surtout aux anciens membres de tous les relations amicales avec les nouveaux.

Dans une allocution prononcée au cours d'un dîner organisé à cet effet, le Gouverneur du District a d'abord fait l'historique du club dont la création remonte au 20 décembre 1979 grâce à la diligence d'un groupe de dirigeants de sociétés et de hauts fonctionnaires. Ensuite, il a fait remarquer, tout en soulignant l'engagement de sa structure au service de nos compatriotes.

Puis il a évoqué les attributions du Gouverneur et la place qu'il occupe le rôle de membre d'un club. Le Gouverneur, qui travaille en collaboration avec les autres dirigeants des clubs du Rotary doit être élu par les membres de tous les clubs.

rotariens. Il doit diagnostiquer les difficultés et tâcher de trouver les moyens nécessaires à la concrétisation de sa politique.



Faisant allusion à la place du rotarien dans son club, le Gouverneur Pierre YANGNI a dit d'abord que le club doit être un lieu de service et de bien-être. Il a souligné que le club doit bénéficier de nos actions.



Le club d'Abidjan Cocody Sud a à son actif, de nombreuses actions sociales en faveur de la jeunesse et de l'enfance handicapée.

que le Rotary International en général, et le club en particulier ne peuvent exister sans un membre de base. Ainsi le rotarien est la personne la plus importante sur qui repose au plan structurel toute la pyramide rotarienne. Ensuite il a insisté sur le fait que pour assurer la suite du Rotary International, il faut davantage étoffer l'effectif de chaque club.

Rappelons qu'au cours de ce dîner, on remarquait la présence de MM. Germain Coffi Cadéau, Grand

Chancelier de l'Ordre National, Maurice Oulaté membre du comité directeur du PDCL-RDA, et de plusieurs personnalités, membres du club.

CLUB NO	CLUB NAME	CURRENT MONTH/YEAR				NEEDED FOR NEXT PLATEAU		CUMULATIVE		
		MONTH	YEAR	PER CAPITA	NO OF MBS 12/83	PER CAPITA	TOTAL DOLLARS	CURRENT PLATEAU	PER CAPITA	TOTAL DOLLAR
000001	DISTRICT CONTRIBUTIONS	.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00	0	0.00	1,000.00
017142	COTONOU	.00	0.00	0.00	37	10.00	370.00	2200	220.00	6,671.18
017143	BANJUL	.00	0.00	0.00	27	10.00	270.00	0	0.00	0.00
017144	ACCRA	.00	0.00	0.00	29	4.94	143.26	1900	195.05	6,832.00
017145	ACCRA WEST	.00	0.00	0.00	36	2.40	86.40	1300	137.99	6,712.00
017146	KUMASI	.00	0.00	0.00	24	6.55	157.20	200	23.45	680.00
017147	SEKONDI--TAKORADI	.00	0.00	0.00	29	6.96	201.84	0	3.04	103.35
017148	TAMALE	.00	0.00	0.00	15	4.71	70.65	300	35.29	600.00
017149	TEMA	.00	0.00	0.00	29	10.00	290.00	100	10.00	220.00
017150	ABIDJAN	.00	1,000.00	14.71	68	9.61	653.48	2300	230.36	15,380.00
017151	ABIDJAN-RIVIERA	.00	0.00	0.00	42	9.70	407.40	300	30.30	1,000.00
017152	ABIDJAN-COCODY	.00	0.00	0.00	61	6.27	382.47	1000	103.73	4,004.26
017153	ABIDJAN-LAGUNES	.00	0.00	0.00	31	2.05	63.55	400	47.95	1,006.99
017154	AGBOVILLE	.00	0.00	0.00	18	10.00	180.00	100	10.00	220.00
017155	BOUAKE	.00	0.00	0.00	43	10.00	430.00	400	39.99	1,283.02
017156	SAN PEDRO	.00	0.00	0.00	34	5.52	187.68	800	84.47	2,000.00
017157	YAMOUSSOUKRO	.00	0.00	0.00	20	10.00	200.00	0	0.00	0.00
017158	MONROVIA	.00	0.00	0.00	49	2.38	116.62	500	57.60	2,525.00
017159	NIMBA	.00	0.00	0.00	20	10.00	200.00	100	10.00	250.00
017160	BAMAKO	.00	0.00	0.00	39	3.08	120.12	600	66.92	2,174.75
017162	NIAMEY	.00	0.00	0.00	36	5.48	197.28	1700	174.51	4,928.57
017163	DAKAR	.00	0.00	0.00	67	7.19	481.73	1000	102.80	6,614.00
017164	DAKAR-ALIZES	.00	0.00	0.00	28	0.00	0.00	0	0.00	0.00
017165	ZIGUINCHOR	1000.00	1,000.00	47.62	21	2.38	49.98	500	57.61	1,140.00
017166	FREETOWN	.00	1,000.00	16.13	62	4.03	249.86	1800	185.93	11,905.00
017167	LOME	.00	0.00	0.00	38	7.14	271.32	1000	102.86	4,220.00
021883	DUAGADOUGOU	.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00	0	0.00	0.00
022043	KOFORIDUA	.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00	0	0.00	0.00
022072	GAGNOA	.00	0.00	0.00	23	0.00	0.00	0	0.00	0.00
022234	DAKAR-SOLEIL	.00	0.00	0.00	0	0.00	0.00	0	0.00	0.00

DISTRICT	1000.00	3,000.00	3.24	926				128.96	81,468.12
----------	---------	----------	------	-----	--	--	--	--------	-----------

1983-84 CONTRIBUTION CARRYOVER		0.00							
--------------------------------	--	------	--	--	--	--	--	--	--

* NEW PLATEAU THIS MONTH

** THIS REPORT INCLUDES ALL CONTRIBUTIONS, FISCAL AGENT REPORTS AND BANK STATEMENT INFORMATION RECEIVED AND CREDITED AT THE CENTRAL OFFICE THROUGH 30 NOVEMBER 1984

PLEASE ENCOURAGE ROTARIANS IN YOUR DISTRICT TO INCLUDE THEIR DISTRICTS AND CLUB NUMBERS WITH ALL CONTRIBUTIONS TO THE ROTARY FOUNDATION.

WORKING TOGETHER WE WORK BEST

PAUL HARRIS SUSTAINING MEMBERS REPORT

30 NOVEMBER, 1984

CLUB NUMBER	CLUB NAME	NUMBER PHSM	ID NUMBER	MEMBER NAME	DOLLARS CREDITED THIS MONTH	DATE LAST CREDITED	NEEDED TO COMPLETE PH
0017155	BOUAKE		0116087	BICI ABIDJAN	.00	06 07 83	420.83
	CLUB TOTALS	1					
0017156	SAN PEDRO		0073957	BOUGEOIS MAX	.00	03 02 83	27.00
	CLUB TOTALS	1					
TOTAL NUMBER PHSM IN DISTRICT		2			.00		

ALL 3/2/83 DATES INDICATE DATE OF CONVERSION TO NEW COMPUTER SYSTEM, NOT THE ACTUAL DATE CONTRIBUTION WAS CREDITED
 THIS REPORT INCLUDES ALL CONTRIBUTIONS CREDITED TO SUSTAINING MEMBERS THROUGH 30 NOVEMBER, 1984
 PLEASE SEND ANY CORRECTIONS OF THIS REPORT IN WRITING TO CONTRIBUTIONS RECOGNITION SECTION OF THE
 ROTARY FOUNDATION, 1600 RIDGE AVE., EVANSTON, IL. 60201 (USA)

Traduction de la lettre de James E. AYDELOTTE
d'Octobre 1984.

Au Gouverneur du District 910 du R.I

Sur la base des contributions de votre district en 1983-84 (et incluant tout crédit de 1982-83 reporté sur 1983-84) les administrateurs de la Fondation Rotary ont accordé à votre district, une bourse de la Fondation Rotary pour l'année 1986-87. Ce nombre inclut l'unique bourse habituelle, accordée à chaque district, sans se soucier de ses contributions. De plus, les administrateurs ont reporté un crédit de US \$ 0 sur vos contributions de district 1984-1985.

C'est à présent le privilège et la responsabilité de votre district de sélectionner un candidat principal et un candidat alternatif, pour chaune des bourses accordées. Suivant le nouvel emploi du temps du programme des bourses, les fournitures de demande de bourses seront envoyées à votre district en Mars 1985. Les candidats pour les bourses 1986-87 devront être sélectionnés par votre district pas plus tard que le 1er Décembre 1985. La décision des administrateurs sur les bourses Rotary 1986-87 sera annoncée en Février 1986. Les informations détaillées et les procédures suggérées pour la sélection de ces candidats vous seront envoyées au plus tard en Avril 1985.

Votre district devra prendre en considération, deux alternatives :

1°) Votre district peut transférer une ou plusieurs bourses reçues à un district de Rotary dans un continent ou un pays en développement. Si vous êtes intéressé par cette possibilité, écrivez-moi pour avoir les plus récents guides de l'administrateur pour ce transfert.

2°) Votre district peut substituer une bourse 1986-87 par un échange de groupe d'étude 1985-87. Une telle substitution n'empêche pas ou n'écarte pas votre district de demander aussi, si il est éligible, une bourse habituelle d'Echange de Groupe d'Etude pour 1985-87. Une résolution appuyant cette substitution devrait être passée par une majorité de clubs dans votre district, à la conférence ou assemblée de district ou par une élection par courrier. Prière me télégraphier ou téléphoner dès que possible et un formulaire de demande vous sera affranchi. Toutes demandes d'Echange, qu'elles soient "substitution" ou "habituelle" doivent parvenir au plus tard le 15 Janvier 1985.

Au nom de tous les administrateurs et du Secrétaire Herbert A. PIGMAN, je vous remercie ainsi que tout le district pour le soutien permanent que vous apportez aux Programmes de la Fondation, pour une meilleure compréhension internationale.

Bien à vous

THE ROTARY FOUNDATION
OF
ROTARY INTERNATIONAL

11.

1600 RIDGE AVENUE



EVANSTON, ILL. 60201, U.S.A.

Tel: 312/328-0100 - Cable: Interrotary - Telex: 724-465

Le 7 décembre 1984

Au Président de la Commission de la
Fondation Rotary du District

Cher Rotarien,

La Fondation Rotary prend plaisir à vous annoncer la création d'un nouveau programme, celui des "Subventions pour Professeurs d'Université". La présente brochure vise à vous donner une description exhaustive de ce programme tout en mettant en relief les responsabilités des bénéficiaires et celles incombant à la commission de la Fondation Rotary du district, autorité appelée à jouer un rôle important dans le processus de sélection des participants.

Au total dix postulants, soit dix "Professeurs d'Université de la Fondation Rotary", seront retenus parmi ceux présentés par les commissions de la Fondation Rotary des districts du monde entier.

Par conséquent, il reviendra à votre commission d'intervenir pour :

- encadrer les clubs dans leurs premiers contacts avec les candidats;
- procéder à une évaluation préliminaire de ces derniers;
- sélectionner les plus valables; et
- servir de centre de communications pour les subventions accordées

Un certain nombre de formules vous sont également adressées. Il est recommandé soit de les transmettre (ou d'en envoyer des photocopies) aux clubs de votre district; soit de leur demander de prier les candidats de se mettre directement en rapport avec vous. Des exemplaires additionnels de ces formules peuvent être obtenus auprès du bureau central du R.I. ou des bureaux régionaux de l'organisation.

Il est impératif que les candidats soumettent leur dossier d'inscription le 15 avril 1985, dernier délai, à tout Rotary club du district. Il appartiendra à ce dernier de les faire parvenir à votre commission le 30 avril au plus tard. Il est indispensable également que votre commission ait par la suite un entretien avec chacun de ceux qu'elle jugera susceptibles d'être choisis.

"A CONTRIBUTION TO THE FOUNDATION IS AN INVESTMENT IN THE FUTURE."

Il est essentiel, lors du choix des candidats, de tenir compte des conditions d'éligibilité et des critères de sélection énumérés dans la présente brochure. La préférence sera accordée à ceux qui se proposent d'enseigner dans un pays en développement, une matière revêtant une importance déterminante pour cette nation; et à ceux déjà en possession d'une invitation ferme, émanant d'un des pays d'accueil envisagés.

Votre commission devra présenter à la Fondation Rotary un maximum de deux candidats valables, après avoir eu un entretien avec eux et établi le rapport correspondant, figurant dans la dernière partie de la formule. Il est à noter que le délai de soumission à cette instance des dossiers de candidature, accompagnés de toutes les pièces requises, est fixé au 15 février 1985. Aucun candidat de remplacement ne sera désigné; et il est vivement conseillé aux districts n'ayant enregistré aucune demande satisfaisante de s'abstenir de postuler.

Il vous appartiendra de notifier les candidats que vous aurez choisis de la soumission de leur dossier à la Fondation Rotary en leur rappelant que cette institution ne retiendra que dix postulants sur tous ceux présentés. Il conviendra de les aviser que le nom des lauréats sera publié en septembre 1985. Il vous incombera de plus de prévenir ceux que vous n'aurez pas sélectionnés de cet état de fait tout en les remerciant de l'intérêt dont ils ont fait preuve envers le Rotary.

Si l'un des candidats présentés par votre district est désigné pour bénéficier d'une de ces subventions hautement compétitives, il s'agira d'allier vos efforts à ceux de la commission des relations publiques du district pour faire largement diffuser cette information par l'entremise des media. Il serait indiqué que vous preniez des dispositions afin que le lauréat puisse s'exprimer à la faveur de conférences à son retour à l'étranger. Si, au contraire, l'institution hôte se trouve dans votre district, votre commission devra prévoir l'accueil du bénéficiaire et coopérer étroitement avec le conseiller rotarien nommé par le gouverneur.

La commission de la Fondation Rotary du district est la cheville ouvrière du fonctionnement de ce programme dont l'objectif est de faire progresser la bonne volonté et l'amitié dans le monde par le détachement d'éminents professeurs dans des universités de pays autres que le leur. Merci de la collaboration que vous apporterez à cette ambitieuse activité.

Sincèrement vôtre,

James Aydelotte

James E. Aydelotte,
Secrétaire adjoint et
Directeur de la Fondation Rotary

cc : Le Gouverneur de District

Le Gouverneur de District

Statut, Qualifications Requises et Obligations

Voici les conclusions du Conseil Central du R.I. en ce qui concerne les gouverneurs de districts:

- L'expérience a prouvé que le système consistant à nommer des gouverneurs de districts était fort utile et satisfaisant dans la pratique. Si des améliorations s'avèrent nécessaires, elles doivent uniquement porter sur la façon d'appliquer ce système.
- Afin d'obtenir pour la fonction de gouverneur les meilleurs candidats possibles, il serait bon que les gouverneurs demandent chaque année aux clubs de leurs districts de passer en revue leurs ressources en hommes, et de proposer des candidats aptes à remplir cette fonction.
- Les gouverneurs transmettront ces propositions à tous les clubs du district avant de réunir leur conférence; ils y joindront les états de service des candidats proposés et leurs titres d'éligibilité.
- On préparera chaque année un exposé portant sur le statut du gouverneur, sur les aptitudes qu'il doit posséder et les obligations qu'il doit remplir. On distribuera cet exposé à tous les clubs, afin que les candidats proposés, ou les membres qui ont l'intention d'en proposer, soient bien mis au courant des obligations inhérentes à la fonction de gouverneur.

En accord avec ce qui précède, l'exposé suivant a été établi:

Statut

Le gouverneur de district est un dirigeant du R.I.; il est désigné par les clubs de son district et est élu par le congrès du R.I.; il entre en fonction le 1er juillet et reste en exercice pendant une année ou jusqu'à ce que son successeur soit élu et puisse exercer son mandat.

Qualifications Requises

Le gouverneur de district doit être membre d'un club du district et l'a désigné; il doit remplir les conditions requises pour être membre selon les dispositions y relatives; il doit être membre qualifié d'un Rotary club en situation régulière qui n'a pas de dettes envers le Rotary International au terme de l'année fiscale précédant celle où il est nommé candidat-gouverneur de district; il doit avoir été membre d'un ou de plusieurs Rotary clubs pendant sept ans ou davantage au moment d'assumer ses fonctions de gouverneur de district; il doit avoir exercé les fonctions de président ou de secrétaire d'un club; il doit avoir la volonté et être à même, physiquement et de n'importe quelle autre façon, de remplir les obligations et d'assumer la charge de gouverneur de district comme prévu ci-dessus;

Il doit assister à l'assemblée internationale précédant son élection pendant toute la durée de cette dernière et être de retour dans son district pour le 1er juillet, immédiatement après la fin de l'assemblée internationale. Il est souhaitable qu'il assiste au congrès international;

Il devrait avoir gagné l'estime et la confiance de son propre club;

Il devrait être compétent dans ses affaires ou sa profession et l'avoir prouvé dans la façon dont il dirige son entreprise ou dont il exerce sa profession;

Il devrait avoir organisé ses affaires commerciales ou professionnelles de telle façon qu'il puisse consacrer tout le temps nécessaire à son travail rotarien;

Il devrait être un homme dont la propre conduite et celle de ses proches parents est irréprochable;

Il devrait connaître le Rotary, ses principes, son but, ses statuts et être un Rotarien dont la loyauté envers le Rotary International ne fait aucun doute;

Il devrait pouvoir discuter n'importe quel sujet rotarien de façon convaincante, et exprimer ses idées, que ce soit publiquement ou en privé, de façon simple, directe et sincère. Il ne doit pas nécessairement être orateur.

Obligations

Le gouverneur de district représente le Rotary International

dans son district et remplit ses fonctions sous le contrôle général du Conseil Central. Dans l'exercice de ses fonctions—la surveillance directe des clubs de son district—il veillera tout particulièrement au développement des buts du Rotary et devra personnellement:

diriger l'organisation des nouveaux clubs de son district;

aider à renforcer les clubs de son district;

encourager les relations cordiales entre les divers clubs de son district, et entre ces clubs et le R.I.;

organiser, développer et présider la conférence et l'assemblée de son district;

rendre une visite officielle à chacun des clubs de son district, si possible au début de l'année rotarienne. (Cette visite ne doit pas être effectuée trop rapidement; elle doit durer assez longtemps pour que le gouverneur ait la possibilité de s'entretenir avec le club au cours d'une assemblée de club bien préparée, et de prononcer une causerie englobant tous les aspects du Rotary);

envoyer une lettre mensuelle à chaque président et secrétaire de club de son district;

soumettre rapidement ses rapports au Rotary International à la demande du Président ou du Conseil Central;

fournir à son successeur toutes informations utiles concernant les clubs de son district ainsi que les meilleurs moyens de renforcer les clubs;

transmettre à son successeur les archives permanentes du district;

s'acquitter de diverses autres tâches qui lui incombent en tant que représentant du R.I. dans son district (y compris celle de mettre en application les programmes et activités lancés par le Président et le Conseil Central).

En Grande-Bretagne et en Irlande, cependant, le gouverneur de district doit s'acquitter de ses devoirs selon la manière de procéder de cette région, sous la direction du Conseil général, et conformément aux statuts et règlement intérieur du Rotary International en Grande-Bretagne et en Irlande. Il devra également adresser sans retard au Rotary International tous rapports qui pourraient être demandés par le Président ou le Conseil Central et accomplir toutes autres tâches inhérentes à sa position de dirigeant du Rotary International dans le district.

Le gouverneur devra également:

lire "The Rotarian" (ou Revista Rotaria), les Nouvelles du R.I., la lettre du Secrétaire Général, tous autres bulletins et documentation rotarienne provenant du secrétariat du R.I.,

ainsi que les publications des clubs de son district;

conseiller à chaque club de participer à au moins une réunion interclubs par an;

encourager les Rotariens de son district à participer au congrès du R.I.;

organiser, quand les circonstances l'exigent, des conférences spéciales pour les présidents et/ou les secrétaires des clubs de son district;

préparer chaque mois un relevé des rapports d'assiduité des clubs de son district et adresser ce rapport au secrétaire général du R.I.

Choix des Futurs Gouverneurs de District

Pour être éligible au poste de gouverneur de district, le Rotarien qui a été désigné comme candidat-gouverneur devra s'informer des qualifications requises, des obligations et responsabilités d'un gouverneur de district comme mentionné dans le règlement intérieur, puis soumettre au Rotary International par l'intermédiaire du secrétaire général, une déclaration signée par laquelle il certifiera comprendre parfaitement les qualifications requises, les devoirs et les responsabilités d'un gouverneur de district mentionnés dans la dite déclaration, posséder les qualités nécessaires pour être gouverneur de district, être désireux et capable d'assumer les obligations et responsabilités de ce poste et de s'en acquitter fidèlement.

Le règlement intérieur du R.I. prévoit que la désignation d'un candidat-gouverneur ne remplissant pas les qualifications précédemment décrites et les conditions requises, sera rejetée et que son élection ne sera pas soumise au vote du congrès par le secrétaire général. Si, bien qu'ayant reçu une déclaration signée d'un candidat à la fonction de gouverneur de district, le Conseil Central a des raisons de penser que ce candidat ne pourra s'acquitter de façon satisfaisante des devoirs et responsabilités de sa tâche énumérés dans le règlement intérieur, il aura toute latitude de suspendre cette nomination. Le cas échéant, le gouverneur de district et le candidat-gouverneur en seront informés et le candidat aura la possibilité de soumettre au Conseil Central, par l'intermédiaire du gouverneur de district et du secrétaire général, des renseignements complémentaires certifiant qu'il est à même d'assumer les devoirs

et responsabilités et de s'acquitter fidèlement de la tâche de gouverneur de district. Après examen des faits et renseignements complémentaires fournis par ledit candidat, le Conseil Central décidera soit de rejeter sa nomination (par un vote à la majorité des deux tiers), soit d'annuler la mesure de suspension.

Si la nomination d'un candidat au poste de gouverneur de district est rejetée, conformément aux dispositions ci-dessus, le secrétaire général en avisera le gouverneur du district en question et lui indiquera les raisons qui ont motivé cette décision, et le gouverneur de district en avisera le dit candidat. Suivant le temps dont il dispose, le district devra alors, soit au cours de la conférence de district, soit par un vote par correspondance conduit par le gouverneur de district conformément aux dispositions du règlement intérieur, choisir un autre candidat au poste de gouverneur de district. Au cas où un district ne parviendrait pas à choisir un candidat acceptable et qualifié pour occuper ce poste, le candidat sera choisi conformément aux dispositions de l'alinéa (h) de l'Article XIII, paragraphe 5, du règlement intérieur du R.I.

Participation du Candidat-Gouverneur de District à l'Assemblée Internationale

Se fondant sur une longue expérience et en accord avec les règles et la manière de procéder déjà établie, le Conseil Central estime qu'il est essentiel que le candidat-gouverneur de district assiste à l'assemblée internationale, pour assurer la bonne administration du Rotary International sur le plan du district.

D'autre part, le Conseil Central maintient que chaque gouverneur de district doit posséder les connaissances fondamentales et la formation qu'il reçoit à l'assemblée internationale pour représenter efficacement le Rotary International dans son district et pour conduire, guider et conseiller les clubs de son district ainsi qu'on l'attend d'un gouverneur de district en tant que dirigeant du Rotary International.

Le Conseil Central prie chaque gouverneur de district de rappeler à tous les candidats aux fonctions de gouverneurs de districts et à tous les clubs de son district qu'il est indispensable que le candidat-gouverneur participe à l'assemblée internationale pour se préparer à son année

de mandat; une nomination ne sera acceptée que si le candidat est en mesure et a la ferme intention d'assister à l'assemblée internationale pour toute la durée de celle-ci.

Si, pour une raison quelconque, un candidat-gouverneur de district se trouve dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée internationale, on attend de lui que—eu égard à lui-même, aux clubs de son district et aux intérêts supérieurs du Rotary International dans le monde entier—, il renonce immédiatement à sa nomination pour permettre le choix d'un candidat qui soit en mesure et ait la ferme intention d'assister à l'assemblée internationale pour toute la durée de celle-ci.

Dépenses du Gouverneur de District

Le Rotary International rembourse à chaque candidat-gouverneur les frais qu'implique sa présence à l'assemblée internationale. Un gouverneur de district nommé pour une seconde année de mandat peut, à ce titre, participer à une seconde assemblée internationale, mais ses frais de participation à cette seconde assemblée ne lui seront remboursés qu'exceptionnellement et à condition que le Conseil Central l'ait préalablement autorisé.

Le R.I. alloue également à chaque gouverneur une certaine somme. Celle-ci sert à couvrir ses frais de voyage pour rendre une visite officielle à chaque club de son district, ainsi que ses frais de correspondance, la publication de sa lettre mensuelle aux dirigeants de ses clubs, son voyage pour assister à la conférence et à l'assemblée de district, etc. Ces dépenses ne sont remboursées au gouverneur que jusqu'à concurrence de la somme fixée pour cette allocation.

Activités en faveur d'un candidat aux fonctions de gouverneur de district

Le choix d'un gouverneur par les clubs du district devrait être effectué dignement et en harmonie avec les principes du Rotary. Les activités en faveur d'un candidat au poste de gouverneur de district devraient tenir compte de l'importante et sérieuse tâche qui l'attend. Toute publication en faveur d'un candidat aux fonctions de gouverneur de district devra se limiter à une photographie et à l'état de son activité rotarienne, civique et professionnelle et aucune autre mesure ne devra être prise en vue d'appuyer sa candidature.

BOURSIERS DE LA FONDATION ROTARY

Ci-dessous les noms et les renseignements concernant les boursiers que le district 910 recevra au cours de l'année 1985-1986 :

- 1) PETER JOSEPH TICHANSKY
né le 1-05-1962
District parrain 749
32 Ivy Place, Wayne NEW JERSEY (USA)
Etablissement d'accueil : Fourah Bay College
Freetown (Sierra Léone)
Objet de la bourse : étude dans les relations internationales
Type de bourse : bourse pour étudiant diplômé.
- 2) PERRY BEAUMONT
né le 30-10-1961
District parrain 649
501 Sherman Hall, CHAMPAIGN ILLINOIS
Etablissement d'accueil : Université de Dakar
Objet de la bourse : étude de l'économie des pays en
voie de développement.
Type de bourse : bourse pour étudiant diplômé.
- 3) Mademoiselle RUTH BOYD
née le 25-07-1960
District parrain 697
14 Lockwood Avenue, OLD GREENWICH (USA)
Etablissement d'acueil : Université du Bénin - Lomé
Objet de la bourse : étude de la linguistique
Type de bourse : bourse pour étudiant diplômé.
- 4) Mademoiselle JILL ELIZABETH BURNETT
née le 15-03-1962
District parrain 781 New Brunswick
1250 Pine Avenue MONTREAL CANADA
Etablissement d'accueil : Université de Dakar
Objet de la bourse : spécialité en étude de développement
économique.
Type de bourse : bourse pour étudiant diplômé.



RESPONSABILITES INCOMBANT AUX BENEFICIAIRES DE CES SUBVENTIONS

1. Il incombera aux bénéficiaires de ce type de subventions de prendre directement avec l'université hôte, toutes les dispositions relatives à ce déplacement ainsi que celles ayant trait à leur absence prolongée de l'université d'emploi.
2. Il est impératif que ce séjour à l'étranger prenne place au cours des deux années suivant la publication de l'octroi de la subvention; la date d'entrée en vigueur de cette dernière ne pouvant être modifiée.
3. Il est également prescrit que la moitié au moins du temps de travail du bénéficiaire de la subvention devra être utilisée à la diffusion de cours à la faculté hôte.
4. Les bénéficiaires de subventions seront tenus de soumettre, par écrit, des rapports de mi-parcours et de fin de programme à la Fondation Rotary.
5. L'emploi de la subvention: soit pour couvrir les frais du séjour, ceux du transport à destination ou en provenance du pays hôte, ceux relatifs aux recherches à entreprendre ou toutes dépenses imprévues, sera laissé à la décision du bénéficiaire. Ce dernier aura en outre toute autorisation pour recevoir des subventions additionnelles provenant d'autres sources: université d'envoi, université d'accueil ou autres institutions.
6. Les administrateurs de la Fondation Rotary se réservent le droit d'interrompre les paiements et/ou d'exiger le remboursement à la Fondation de la totalité des fonds déjà versés si les dispositions prévues dans le cadre de l'octroi de cette subvention ne sont pas respectées par le bénéficiaire.

SUBVENTIONS POUR PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ

La Fondation Rotary 1600 Ridge Avenue
Evanston, Illinois, 60201
Witikonstrasse 15 8032 Zurich, Suisse



Les Administrateurs de la Fondation Rotary ont le plaisir d'annoncer la création d'un nouveau programme, celui des «Subventions pour Professeurs d'Université». Environ dix subventions, représentant chacune un montant de 10 000\$SEU, seront octroyées sur une base annuelle à des membres du corps enseignant à l'échelon universitaire, pour la diffusion de cours s'étalant sur une période de six à dix mois, dans des universités de pays étrangers, notamment de nations en voie de développement.

Les disciplines concernées sont celles qui traitent de matières d'ordre économique, politique, sociale ou culturelles, dans une perspective internationale.

Les candidats agréés auront également à jouer, au nom du Rotary, le rôle d'ambassadeurs de la bonne volonté dans les pays hôtes.

CRITERES DE SELECTION

1. Compétence professionnelle démontrée dans la diffusion de cours ou dans l'entreprise de recherches, dans un domaine se rapportant aux relations internationales ou au développement international.
2. Importance de la discipline concernée pour le pays hôte. La préférence sera accordée aux candidats en possession d'une invitation en bonne et due forme émanant d'une université étrangère.
3. Situation géographique des institutions d'envoi et d'accueil, avec une préférence pour les universités des pays en développement (c'est-à-dire ceux dont le PNB per capita ne dépasse pas 2,250\$SEU).
4. Solide connaissance de la langue d'enseignement de l'université ou de celle du pays d'accueil.
5. Motivation ainsi qu'une personnalité permettant au candidat de jouer, au nom du Rotary, le rôle d'ambassadeur de la bonne volonté et de renforcer, par son enseignement, la compréhension internationale.

ELIGIBILITE

1. Seuls seront considérés les candidats qui, au début de l'année de validité de la subvention, auront déjà occupé pendant trois ans au moins, une chaire de maître de conférences ou de recherches, dans une université.
2. Ne pourront se porter candidats: les Rotariens, les employés du Rotary, leurs conjoints, leurs parents, grands-parents, enfants (y compris ceux officiellement adoptés) ou petits-enfants et les conjoints de ceux-ci.
3. Les conditions d'éligibilité ne tiendront compte ni du sexe, ni de l'âge, ni de l'état civil du postulant.
4. Le pays de l'université d'emploi du postulant, comme celui de son université d'accueil, devront compter chacun au moins un Rotary club; ce qui multiplie par plus de 150 le nombre des possibilités.
5. Il importera également que le postulant n'ait, jamais auparavant, bénéficié du même type de subvention de la part de la Fondation Rotary.

PROCEDURE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les formules de soumission des candidatures peuvent être obtenues auprès des Rotary clubs, des districts et du bureau de la Fondation Rotary. Le postulant doit soumettre, au plus tard le 15 avril de l'année précédant celle de son séjour en terre étrangère (six à douze mois avant la date de son arrivée à l'université bénéficiaire), à n'importe quel Rotary club du district dans lequel il exerce (ou a exercé, s'il est en retraite) ses fonctions académiques, les documents suivants:

- a. Une formule de candidature dûment remplie.
- b. Un Curriculum Vitae.
- c. Un exposé écrit, de deux pages au plus, soulignant comment, par son enseignement, il compte remplir, au nom du Rotary, le rôle d'ambassadeur de la bonne volonté dans le pays hôte.
- d. Deux lettres de recommandation, émanant chacune d'une personnalité qualifiée du milieu universitaire, et évaluant sa compétence professionnelle ainsi que son niveau de connaissances.



Juillet 1984

PROGRAMME DE LA CITATION PRÉSIDENTIELLE 1984-85

"DECOUVRIR UN NOUVEAU MONDE DE SERVICE"

est le défi à relever en 1984-85

À TOUS LES PRÉSIDENTS DE CLUB

Le programme de la Citation Présidentielle 1984-85 lance ce défi à tous les PRÉSIDENTS DE CLUB. Un certificat, signé par le Président du R.I. et le gouverneur de district sera remis à tous ceux d'entre eux ayant rempli les conditions suivantes :

1. "DECOUVERT UN NOUVEAU ROTARIEN"

Obtenez un gain net d'effectif de 6% dans votre club. Afin de compenser l'attrition normale de 10%, il est nécessaire d'avoir un gain brut de 16%. Les gains d'effectif seront calculés d'après les augmentations ayant eu lieu entre le 30 juin 1984 et le 30 juin 1985.

Chaque nouveau Rotarien entré dans notre association durant cette période recevra un Certificat de Reconnaissance Présidentielle, signé par le Président du R.I.

OU

2. "DECOUVERT UN NOUVEAU ROTARY CLUB"

Parrainez un nouveau Rotary club.

ET

De plus, le club doit avoir rempli les trois premiers objectifs et l'un des points du quatrième, ou, l'un des trois premiers objectifs et deux des points du quatrième.

1. "DECOUVERT UN NOUVEAU CLUB INTERACT"

Parrainé un nouveau club Interact.

2. "DECOUVERT UN NOUVEAU CLUB ROTARACT"

Parrainé un nouveau club Rotaract.

3. "DECOUVERT DE NOUVEAUX AMIS ROTARIENS"

Participé aux contacts de clubs interpays par le biais de comités interpays.

4. "DECOUVERT UN NOUVEAU MONDE DE SERVICE"

a) participé au programme Polio 2005, en soutenant un projet d'action d'intérêt public mondial, ou d'autres nouveaux projets internationaux dans le domaine de l'immunisation contre la poliomyélite.

b) lancé un nouveau projet d'action professionnelle.

c) lancé un nouveau projet d'action d'intérêt public.

d) participé à l'Echange des Jeunes.

e) accru le nombre des représentants du club à la conférence de district, en comparaison avec l'année dernière.

f) accru le montant des contributions à la Fondation Rotary de 10% par rapport à celles de l'an dernier.

NB : - J'INVITE TOUS LES CLUBS AYANT REUNI LES CONDITIONS CI-DESSUS A ME TRANSMETTRE LES INFORMATIONS NECESSAIRES POUR ME PERMETTRE D'OBTENIR LEURS CERTIFICATS. -

POUR LES GOUVERNEURS DE DISTRICT

LES GOUVERNEURS DE DISTRICT recevront également une Citation Présidentielle 1984-85 si --

A. 50% de leurs clubs ou davantage ont rempli les conditions nécessaires pour l'obtention d'une Citation Présidentielle

OU

B. Le district a atteint deux des objectifs suivants ou davantage :

1. un gain net de 6% sur le chiffre de l'effectif des clubs de leur district;
2. une augmentation moyenne de 3% de l'assiduité dans les clubs de leur district;
3. une augmentation de 10% dans l'assiduité totale à la conférence de district, par comparaison à l'an dernier;
4. une augmentation minimum de 10% du total des contributions à la Fondation Rotary, pour chaque club du district, en comparaison avec l'an dernier.

Lorsque les gouverneurs auront atteint ces objectifs, ils devront en avertir le Secrétariat d'Evanston et lui transmettre un résumé approprié, citant les noms des clubs et de leurs présidents ayant rempli les conditions requises pour l'obtention de la récompense. Les détails nécessaires concernant les activités du district relativement à ces objectifs devront également nous être communiqués.

